

Nevers, le 14 avril 2020



**NOTE DE SERVICE N° 8  
(À faire émarger par les enseignants)**

L'Inspectrice de l'Education Nationale,

**Inspection de l'Éducation Nationale**

**Nevers 1  
DSDEN de la Nièvre  
19 place Saint-Exupéry  
CS 70074  
58028 NEVERS Cedex**

A

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles  
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants  
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants  
Spécialisés et Psychologues des R.A.S.E.D

Au regard des échanges que l'équipe de circonscription entretient avec vous et en fonction des questions que vous lui posez, il nous est apparu nécessaire de faire un point d'étape sur ce que vous avez mis en œuvre depuis le 16 mars. Deux périodes semblent se distinguer :

1. La première pendant laquelle vous avez initié le lien entre vous, vos élèves et leurs familles en proposant des travaux de révision et de consolidation ;
2. La seconde qui semble se mettre en place depuis la quatrième semaine de confinement où vous avez senti qu'il fallait leur apporter de nouveaux apprentissages.

C'est un nouveau défi auquel il nous appartient de répondre ensemble. C'est l'objectif de cette note de service : **comment enseigner de nouvelles notions à distance à l'école élémentaire ?**

**Il est utile de rappeler ce contexte si particulier –à distance– qui nous prive de l'essence même de notre acte pédagogique qui est celui de construire les apprentissages avec un groupe classe, grâce à des interactions. Nous sommes donc dans l'obligation de l'adapter momentanément, pendant le confinement.**

Il convient donc d'adosser cette réflexion à un cadre théorique qui est une réponse, parmi d'autres, à notre questionnement professionnel actuel. C'est pourquoi ce préambule permettra de vous présenter succinctement :

- **le choix pédagogique de l'équipe de circonscription ;**
- **décliné ensuite de manière pragmatique par une démarche d'ensemble (PJ n°1) ;**
- **elle-même illustrée par des exemples de deux d'entre vous (PJ n°2 et n°3). A chacun de les adapter !**

## **1/ Le choix pédagogique de l'équipe de circonscription pour un enseignement à distance**

Il s'inspire des travaux du canadien Steve Bissonnette qui prône ce qu'il appelle « **l'instruction directe** » l'un des courants de l'enseignement explicite.

Selon lui, les mesures de soutien efficace passent par 3 types d'action :

- dire (rendre explicites les intentions et objectifs de la leçon pour les élèves, rendre explicites les connaissances antérieures dont les élèves auront besoin) ;
- montrer (l'enseignant exécute la tâche et énonce le raisonnement adapté à haute voix) ;
- guider (l'enseignant amène les élèves à rendre explicite leur raisonnement préalable, fournit les rétroactions nécessaires).

Les compétences ou les savoirs sont décomposés en éléments les plus simples pour que les élèves apprennent progressivement, notamment pour les élèves en difficulté.

Il distingue 3 étapes au cours de la séquence ou séance :

- le modelage (enseigner quoi, pourquoi, comment faire avec une démonstration magistrale) ;
- la pratique dirigée (proposer des tâches semblables à celles du modelage mais avec des rétroactions régulières et échanges d'idées entre élèves pour s'assurer de leur compréhension quand il y a la classe sinon, à distance, c'est l'élève seul qui travaille) ;
- la pratique autonome ou indépendante ou de réinvestissement (l'élève réinvestit seul ce qu'il a compris du modelage dans des problèmes ou des questions). C'est là que peut intervenir un temps de régulation à distance entre le PE et l'élève (ou 2 à 3 élèves) soit par classe virtuelle, soit par appel téléphonique, soit par correction formative des traces écrites etc.

## **2/ Démarche d'ensemble : comment enseigner de nouvelles notions à distance ?**

La pièce jointe n°1 vous propose quelques principes clés pour aborder une nouvelle notion à distance.

### **3/ Deux exemples proposés par deux d'entre vous**

Vous trouverez deux documents en pièces jointes permettant d'illustrer de manière concrète les principes clés énoncés précédemment.

**Rappel** : le BO du 9/04/20 consacre un chapitre aux parents sous l'intitulé « Des activités pour les vacances en période de confinement ». Vous le transmettez aux familles via le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/des-activites-pour-les-vacances-en-période-de-confinement-303381>

**Bon courage à tous pour cette dernière semaine et au plaisir d'en voir certains par visio-conférence !**

Signé

Annette Gien